

LOI

Vous enfreignez la loi et pouvez être condamné si :

- Vous injuriez, menacez, violemez, frappez.
- Vous ne payez pas les prestations.
- Vous contraignez à un rapport sexuel / une pratique sexuelle.
- Vous payez pour un rapport avec une personne mineure.

Vous soupçonnez du travail forcé ou de la traite d'êtres humains ? Faites part de vos soupçons de façon anonyme sur www.fiz-info.ch ou par téléphone au 044 436 90 00.

Votre centre de dépistage et de conseil :

DES RÈGLES CLAIRES

**Code de conduite pour des rapports
sexuels sûrs et respectueux.**

FAIR SEX

RESPECT

Le travail du sexe est un travail et un service comme beaucoup d'autres. Soyez fair-play et respectueux.



Les prestations et leurs tarifs ne sont pas négociables et payables d'avance.



Respectez ce qui a été convenu.



Non c'est non : acceptez les consignes des travailleuses et travailleurs du sexe.



Utilisez toujours un préservatif et du lubrifiant.



Pour toute question, adressez-vous à votre centre de conseil, anonymement et gratuitement : www.aids.ch
Centres de conseil pour les travailleuses et travailleurs du sexe dans votre région : www.procore-info.ch

SANTÉ

Des infections peuvent se transmettre lors des rapports sexuels. Protégez-vous.



Pénétration vaginale ou anale toujours avec préservatif. Cela permet de prévenir la transmission du VIH.



Rapport oral toujours avec un préservatif ou une digue dentaire. Cela réduit le risque de transmission de la syphilis, de la gonorrhée et d'autres infections.



Faites régulièrement un dépistage du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles majeures. Vous trouvez des informations à ce sujet sur www.get-tested.ch.